

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2024

Convocation

Date : 07/05/2024
 Affichée et mise en ligne
 le : 07/05/2024

Délibération n°

42-CC160524

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 37
- Absents : 6

Résultats :

- Pour : 37
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 1

Liste des délibérations

Affichée le 21/05/2024

Mise en ligne le :

24 MAI 2024

Délibération mise en ligne
 sur le site internet de la
 CCSSO le :

29 MAI 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RELATIF AU BUDGET ANNEXE SPANC

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 3 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL



Secrétaire de séance : Madame Viviane TONDELLIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur GUEDRAS Daniel
Madame AURAY JAUNET Christel	Monsieur LAPIE Dominique
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoit	Madame MIFSUD Florence
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame PRUVOST BITAR Véronique
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame MIFSUD Florence
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur ROLAND Dimitri
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur FROMENT Daniel
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame LUDMANN Véronique
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LOISELEUR Pascale
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA ALAIN

Paraphes	
	

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était rep
Néant**

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-42CC160524-BFF



Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame MARTIN Emilie
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC est voté sous la nomenclature M49.

Les réalisations de ce budget annexe portent uniquement sur la section d'exploitation.

LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a réalisé 33% de ses prévisions de dépenses car les dépenses de remboursement des charges salariales ont été refusées par la trésorerie car aucune délibération n'avait été réalisée.

Dépenses d'exploitation

	2023		
	Budget	réalisations	% de réalisation
011 - Charges à caractère général	22 000,00	9 955,20	45,25%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 124,46	0,00	0,00%
Total dépenses	30 124,46	9 955,20	33,05%

Il a été réalisé sur le chapitre des charges à caractère général, 20 contrôles de bon fonctionnement, 12 contrôles de conformité et 11 contrôles de réalisation.

Les recettes d'exploitation ont été consommées à 58% comme figure sur le tableau suivant :

Recettes d'exploitation

	2023		
	Budget	réalisations	% de réalisation
70 - Produits des services et des domaines	22 000,00	9 247,93	42,04%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 124,46	8 124,46	100,00%
Total recettes	30 124,46	17 372,39	57,67%

Les recettes du chapitre 70 sont moindres que prévues car elles sont liées aux réalisations des différents contrôles réalisés dans l'année et avec un léger décalage, entre la réalisation de la prestation et l'émission du titre vers le bénéficiaire.

Le résultat global de cette section, avec les résultats des exercices antérieurs est donc de 7 417,19 €.

Paraphes	

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-42CC160524-BFF



Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 avril 2024 ;

Après son exposé, Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil Communautaire :

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC :

Réalisations 2023

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Exploitation	9 955,20	9 247,93	-707,27
TOTAL	9 955,20	9 247,93	-707,27

Reports antécédents

Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Exploitation		8 124,46	8 124,46
TOTAL	0,00	8 124,46	8 124,46

Reste à réaliser

Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Exploitation	0,00	0,00	0,00
TOTAL à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00

Résultats cumulés 2023

Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Exploitation	9 955,20	17 372,39	7 417,19
TOTAL	9 955,20	17 372,39	7 417,19

ARTICLE 2 : D'AUTORISER à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
<i>by</i>	<i>✓</i>

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le 24/05/2024
ID : 060-200066975-20240516-42CC160524-BFF

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **24 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **29 MAI 2024**

Fait à Senlis, le **24 MAI 2024**

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Viviane TONDELLIER

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr